

**AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027 DE LA VILLE DE TERREBONNE
(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*)**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal adoptera le *Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027* de la Ville de Terrebonne lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **4 septembre 2024, à 11 h, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, et ce, conformément aux articles 473 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le *Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027*, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le présent avis est publié sur le site Internet de la Ville et dans le journal *La Revue*. La date de publication de l'avis sur le site Internet prévaut sur la date de publication dans le journal.

Donné à Terrebonne, le 23 août 2024.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE



Signé numériquement par
Laura Thibault
Emplacement : Terrebonne
Date : 24-08-23

Me Laura Thibault, avocate